



Le Dominiquois

Journal mensuel de Saint-Dominique

SOMMAIRE

Municipalité de Saint-Dominique.....p. 2
 Meubles Bernard Tanguay.....p. 3
 Procès-verbal (résumé).....p. 4 et 5
 Avis public.....p. 6 et 7
 Avis municipal.....p. 8
 Bibliothèque Saint-Dominique.....p. 9
 Info loisirs.....p. 10
 Préscolaire 4 ans.....p. 10
 Sûreté du Québec.....p. 11
 Transport adapté.....p. 12
 Avis d'appel de projets.....p. 13
 Maladie de Lyme.....p. 14
 Prévention incendie.....p. 15
 Régie intermunicipale.....p. 16
 Proget IMAGES.....p. 17
 Club de chasse et pêche Maska.....p. 18
 Fabrique.....p. 19
 Articles divers.....p. 20
 Nos professionnels.....p. 21 à 23
 Fête Familiale Saint-Dominique.....p. 24

Tous vos articles
 devront nous parvenir pour
le premier jour de chaque mois
avant 11 h
 par courriel au
recep@st-dominique.ca

Règlement général no G-200 - Titre IV :

UTILISATION DE L'EAU

Chapitre 1 – Arrosage, ensemencement et lavage de véhicule

Il est interdit à toute personne d'utiliser l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc pour l'arrosage extérieur de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux et pour toute autre utilisation extérieure non spécifiquement réglementée à moins de respecter les conditions suivantes :

L'arrosage est permis 1 fois par jour selon les conditions suivantes :

		Jour pair	Jour impair
Arrosage à la main ou à l'aide de tourniquet et autres dispositifs d'arrosage	No civique pair	19 h à 22 h	X
	No civique impair	X	19 h à 22 h
Arrosage à l'aide de système de gicleurs avec contrôle électronique	No civique pair	Minuit à 3 h	X
	No civique impair	X	Minuit à 3 h
Arrosage à l'aide d'un contenant de moins de 40 l	Autorisé en tout temps		
Avec permis d'arrosage pour nouvelle pelouse	En tout temps pour une durée de 15 jours		



Maire



Robert HOULE
- Régie des déchets
- Substitut OMH

District no 1



Hugo MC DERMOTT
- Comité des citoyens
(Carrières Saint-Dominique)
- Comité de la Crête

District no 2



Stéphanie LAMBERT
- Bibliothèque

District no 3



Marie-Josée BEAUGARD
- OMH
(Office municipal d'habitation)

District no 4



Jean-François MORIN
- CCL
(Comité consultatif des loisirs)
- Substitut Régie des déchets

District no 5



Lise BACHAND
- CCU
(Comité consultatif
d'urbanisme)

District no 6



Vincent PERRON
- Service incendie
- Substitut CCU

Administration

450 774-9939

Secrétaire-réceptionniste

Louise Goulet poste 221

Service d'inspection

Eddy Perez poste 222
(Disponible les lundis, mardis et jeudis)

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Christine Massé poste 223

Secrétaire-comptable

Céline Daigneault poste 224

Coordonnateur aux travaux publics et ressources matérielles et Directeur général adjoint

François Daudelin poste 225

Coordonnatrice des loisirs

Fanny St-Jean poste 226

Adjointe administrative

Mélissa Lussier poste 230

Services publics

Service d'urgence 9 11

Bibliothèque Saint-Dominique 450 771-0256

Micheline Bousquet, responsable

Fabrique Saint-Dominique 450 773-0233

École de la Rocade 450 773-7223

FADOQ 450 793-2531

Fernand Beaugard, président

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond) 1 855-472-5700

Contrôle animalier

AVIS AUX ORGANISMES

Nous vous rappelons qu'une page vous est réservée.

Veillez donc nous faire parvenir vos articles le ou **avant le premier jour du mois, 11 h.**

Coordonnées

Bureau municipal : 467, rue Deslandes, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone : 450 774-9939 • Télécopieur : 450 774-1595 • www.st-dominique.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



Technogel®



PROMO 30% DE RABAIS

sur tous les matelas de notre galerie.

Jusqu'au 30 juin 2019.



avanti®



MEUBLES BERNARD TANGUAY

meublesbernardtanguay.com / 1-800-773-2327





Veillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-dominique.ca sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Dominique tenue le 4 juin 2019, à 20 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Consultation publique

- 3.1 Modification règlementaire - Projet de règlement 2019-350 amendant le règlement 2017-326 intitulé RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, afin de modifier le nombre d'issue d'un logement au sous-sol et les fondations d'un bâtiment agricole principal

4. Parole au public et période de questions

5. Conseil :

- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 mai 2019
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018
- 5.4 Ressources humaines - Confirmation d'emploi
- 5.5 Ressources humaines - Entretien ménager du Pavillon des loisirs
- 5.6 SAAQ - Mandataire
- 5.7 Fédération québécoise des municipalités - Inscription au congrès
- 5.8 Protocole d'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la municipalité de Saint-Dominique - Modifications
- 5.9 Entente relative à l'utilisation d'une partie de terrain
- 5.10 Reconnaissance de droits acquis - Lot 6 251 462
- 5.11 Offre de services - Réaménagement de la rue Deslandes
- 5.12 Contrat de déneigement
- 5.13 Demande au Ministère des Transports du Québec pour leur donner la gestion du 9e rang et d'en assumer l'entretien
- 5.14 Demande d'intervention cours d'eau Mont-Louis, branche 2
- 5.15 Nomination du responsable municipal relatif au règlement de vidange des installations septiques / Régie des déchets

- 5.16 Service des loisirs - Conférence annuelle

- 5.17 Mandat – MRC des Maskoutains – Sécurité incendie

6. Législation :

- 6.1 Adoption du règlement 2019-346 amendant le règlement 2017-324 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les usages autorisés dans la zone AM-3 et la classe d'usage (C2-4)
- 6.2 Adoption du règlement 2019-349 amendant le règlement 2017-324 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter la grille d'usage M-19 à l'annexe B
- 6.3 Adoption du règlement 2019-350 amendant le règlement 2017-326 intitulé RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, afin de modifier le nombre d'issue d'un logement au sous-sol et les fondations d'un bâtiment agricole principal
- 6.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2019-351 concernant la rémunération des élus municipaux
- 6.5 Avis de motion du projet de règlement 2019-352 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme
- 6.6 Adoption du projet de règlement 2019-352 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme
- 6.7 Avis de motion du projet de règlement 2019-353 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage
- 6.8 Adoption du projet de règlement 2019-353 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage

7. Service de l'urbanisme :

- 7.1 Rapport du service

8. Service technique :

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

9. Service de l'aqueduc :

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable



10. Correspondance :

10.1 Sommaire de la correspondance

11. Divers :

12. Levée de la session

Résumé du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 4 juin 2019, à 20 h.

PROCÈS-VERBAUX

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019.

COMPTES À PAYER

> Le conseil municipal approuve les salaires payés au montant de 34 287,94 \$, les comptes payés au montant de 46 223,59 \$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 4 juin 2019 au montant de 85 345,78 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

CONSEIL

- > Confirmation d'emploi de madame Mélissa Lussier au poste d'adjointe administrative.
- > Le conseil autorise les services d'une personne additionnelle pour remplacement occasionnel à l'entretien ménager du Pavillon des loisirs.
- > Le conseil nomme monsieur François Daudelin comme mandataire supplémentaire auprès de SAAQ pour et au nom de la municipalité.
- > Inscription au congrès du maire et conseillers au congrès de la FQM en septembre 2019.
- > Autorisation pour signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la municipalité de Saint-Dominique (ajout de certains locaux au 2e étage).
- > Autorisation pour signature de l'entente relative à l'utilisation d'une partie de terrain privé pour l'aménagement du coin rue Principale et 7e rang entre Maçonnex et la municipalité de Saint-Dominique.
- > Reconnaissance de droits acquis – utilisation de deux bâtiments principaux sur le lot 6 251 462.
- > Le conseil mandate Services EXP pour procéder à l'étude de réaménagement de la rue Deslandes.
- > Le conseil mandate 9041-1307 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de déneigement des chemins d'hiver.
- > Le conseil demande au MTQ de prendre en charge la gestion et l'entretien du 9^e rang.

> Le conseil approuve la demande d'intervention du cours d'eau Mont-Louis, branche 2 et le transfert de celle-ci à la MRC des Maskoutains.

> Nomination de la personne qui agit à titre d'inspecteur municipal, à titre de responsable municipal désigné relativement au programme régional de vidange des installations septiques auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

> Le conseil autorise la coordonnatrice des loisirs à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal.

> Le conseil mandate un inspecteur en prévention incendie afin de procéder à l'inspection d'une résidence sur le territoire.

LÉGISLATION

> Adoption du règlement 2019-346 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone AM-3 et la classe d'usage (C2-4).

> Adoption du règlement 2019-349 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter la grille d'usage M-19 à l'annexe B.

> Adoption du règlement 2019-350 amendant le règlement 2017-326 intitulé Règlement de construction, afin de modifier le nombre d'issue d'un logement au sous-sol et les fondations d'un bâtiment agricole principal.

> Adoption du projet de règlement 2019-352 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme.

> Adoption du projet de règlement 2019-353 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage.

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil.

Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil. Conséquemment, le procès-verbal n'est disponible en ligne que lors de son adoption.

**Bureau municipal fermé
le lundi 24 juin
– Fête nationale du Québec
et le lundi 1^{er} juillet
- Fête du Canada.**



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- **Projet de Règlement 2019-352 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé relativement aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement 18-515 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)**
- **Projet de Règlement 2019-353 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé relativement aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement 18-515 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)**

Les projets de règlement suivants ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juin 2019.

Une assemblée publique de consultation se tiendra **le mardi 2 juillet 2019 à 20 h**, à l'endroit habituel des séances du conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, situé au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DOMINIQUE, CE 5 JUIN 2019.

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-351 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 2019 à 20 h au bureau municipal, situé au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique, le conseil prévoit l'adoption du règlement 2019-351 intitulé « **Règlement concernant la rémunération des élus municipaux** ».

Ce projet de règlement fait suite aux amendements portés à la Loi sur le traitement des élus municipaux et propose notamment :

- > Une hausse de la rémunération du maire ainsi que de celle des conseillers municipaux;
- > Une indexation pour chaque exercice financier de la rémunération du maire et des conseillers municipaux;
- > Un effet rétroactif du règlement au 1^{er} janvier 2019 conformément au troisième alinéa de l'article 2 de la Loi.

Ainsi, la rémunération proposée se détaille comme suit :

2019 (proposé)	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DÉPENSES	TOTAL
Maire	12 000\$	6 000 \$	18 000 \$
Conseiller	4 000 \$	2 000 \$	6 000 \$

Une rémunération additionnelle est également prévue pour les élus qui siègent sur un Comité : 50 \$ par présence aux réunions.

En cas de remplacement du Maire pour une période excédant 15 jours, le maire suppléant a droit à la rémunération égale à celle du Maire pour toute la période de remplacement, tel qu'il était auparavant prévu à la réglementation.

Une compensation pour perte de revenus est aussi prévue pour un élu qui est mandaté par le Conseil pour le représenter et qui subit une perte de revenus. Le montant prévoit un remboursement maximum de 100 \$ par jour.

Les rémunérations de base, allocations de dépenses et rémunérations additionnelles seront indexées annuellement en fonction de l'IPC, avec un minimum de 2% à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le nouveau règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

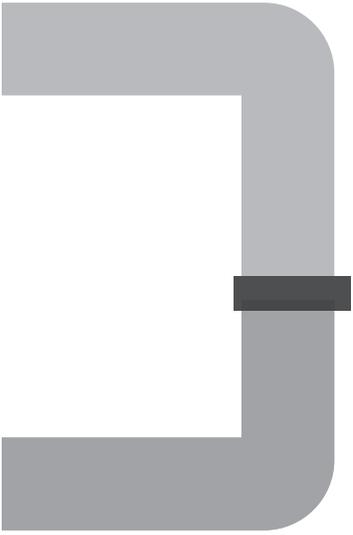
DONNÉ À SAINT-DOMINIQUE, CE 5 JUIN 2019

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS MUNICIPAL

RINÇAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC



La Municipalité de Saint-Dominique procédera au rinçage annuel du réseau de distribution d'eau potable

**DURANT LA SEMAINE
DU 17 JUIN 2019.**

Le but de cette opération est d'évacuer les dépôts ferreux qui s'accumulent dans le réseau, afin d'assurer la meilleure qualité d'eau possible.

Durant cette période, il est possible que l'eau qui coule de votre robinet soit légèrement colorée.

> SI VOTRE EAU EST COLORÉE...

Il suffit alors de laisser couler l'eau froide, de préférence dans la baignoire, jusqu'à ce qu'elle retrouve sa limpidité. Cette coloration temporaire est liée à la présence de fer dû à la corrosion et n'est pas nuisible pour la santé.

Merci de votre compréhension

François Daudelin
Coordonnateur des travaux publics



Horaires estival

La bibliothèque sera fermée les mercredis après-midi du 26 juin au 28 août inclusive-ment, ainsi que les samedis 22 juin et 29 juin, et du 21 juillet au 3 août inclusivement pour les vacances annuelles.

HORAIRE

Mardi 18 h 30 à 20 h 30

Jeudi 18 h 30 à 20 h 30

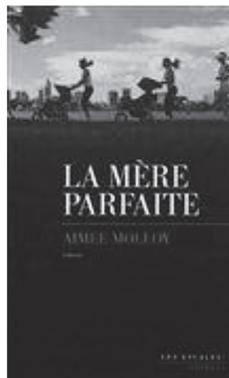
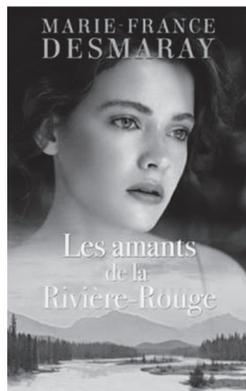
Samedi 9 h à 11 h 30

Les mercredis après-midi, si vous voyez de la lumière dans le local ou un véhicule dans la cour, arrêtez ; il me fera plaisir de vous accueillir, même si nous sommes sensé être fermé.

HEURE DU CONTE

L'heure du conte fera relâche pour la période estivale et sera de retour au mois de septembre. Pour le mois de mai Karine a reçu les amis au Boisé de la Crête, dans une tente dans le cadre de la semaine du camping, 16 amis étaient au rendez-vous et ont pu manger des guimauves sur le feu. Kalie Charbonneau est l'heureuse gagnante du livre du mois. Aimez notre page facebook pour être informé des activités. **Bonnes vacances !**

Nouveautés du mois



Il y en a plusieurs autres, venez les découvrir à la bibliothèque.



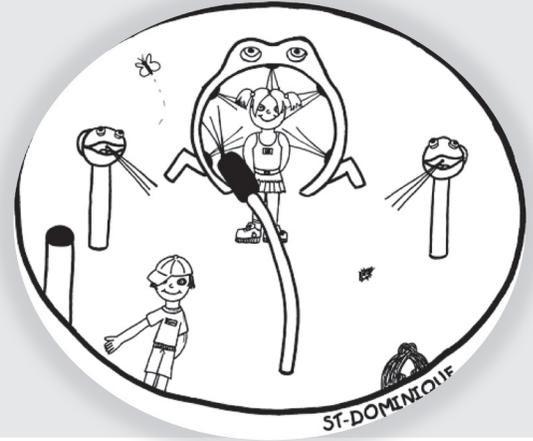
AIRE DE JEUX DU PAVILLON

À votre disposition au pavillon des loisirs
(548, rue St-Dominique)

TOUS LES JOURS DE 7 H À 23 H

- ✓ Table de ping-pong
- ✓ Terrain de tennis
- ✓ Tables de pique-nique
- ✓ Terrain de volleyball
- ✓ Aire de jeux et de repos
- ✓ Parc de planche à roulettes
- ✓ Terrain de basketball
- ✓ Terrain de baseball
- ✓ Terrains de soccer
- ✓ Surface de dek hockey
- ✓ Jeux d'eau
- ✓ Piste BMX

**POUR L'OUVERTURE
DES JEUX D'EAU,
SURVEILLEZ NOTRE PAGE
FACEBOOK !**



PRÉSCOLAIRE 4 ANS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Plusieurs nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein ont été ajoutées pour la rentrée 2019-2020. L'offre du programme Passe-Partout a également été bonifiée. Voici la liste complète des écoles qui offriront ces programmes.



PRÉSCOLAIRE 4 ANS - TEMPS PLEIN

Le programme de formation Préscolaire 4 ans vise le développement global et harmonieux de l'enfant, tout en lui faisant découvrir le plaisir d'apprendre de différentes façons. Les compétences visées sont notamment le développement sensoriel et moteur, la capacité à entrer en relation avec les autres, les habiletés à communiquer oralement et la capacité à mener à terme des projets.

Au Coeur-des-Monts	Sacré-Cœur (Acton Vale)
Aux Quatre-Vents	Saint-Hugues – Saint-Marcel
Des Moissons	Saint-Jean-Baptiste
Lafontaine	Saint-Nazaire
Larocque	Saint-Pierre
Notre-Dame	Saint-Sacrement
Roméo-Forbes	

PROGRAMME PASSE-PARTOUT - 4 ANS

Le programme Passe-Partout a une double mission : aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire et accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant. Les activités se déroulent de septembre à juin, trois fois par mois, à raison de deux demi-journées pour les enfants et d'une soirée parents-enfants.

Assomption	Plein-Soleil
Au Coeur-des-Monts	Saint-Charles-Garnier
De la Croisée	Saint-Damase
De la Rocade	Saint-Jean-Baptiste
Douville	Saint-Joseph – Spénard
Henri-Bachand	Saint-Pierre
Des Passereaux	Saint-Sacrement
Notre-Dame-de-la-Paix	Sainte-Rosalie

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :

Pour savoir si votre enfant est admissible au programme, il suffit de communiquer avec la secrétaire de l'école de votre secteur.

Vous pouvez également obtenir plus d'information et trouver l'école de votre secteur en visitant les pages Admission et inscription ainsi que Programmes du site internet de la CSSH au www.cssh.qc.ca.



2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe | 450 773-8401 | www.cssh.qc.ca



Bulletin d'informations policières locales

Centre de services de Saint-Hyacinthe

15 mai 2019

Voici un résumé des activités et des événements survenus sur le territoire du Centre de service de Saint-Hyacinthe qui comprend les MRC des Maskoutains. Pour des raisons légales, de sécurité et pour ne pas compromettre des enquêtes en cours, certains événements et activités ne peuvent y figurer.

Police de proximité

IMPORTANTANCE DU PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

En cette période de sensibilisation sur l'importance du port de la ceinture de sécurité, voici un rappel d'informations pertinentes :

En vertu de l'article # 396 du Code de la sécurité routière : « Toute personne doit porter correctement la ceinture de sécurité dont est équipé le siège qu'elle occupe dans un véhicule routier en mouvement ». Le constat d'infraction est de 200 \$ plus les frais et trois points d'inaptitude.

De plus, les recherches démontrent que :

- la ceinture de sécurité contribue largement à sauver des vies;
- la ceinture de sécurité contribue à diminuer la gravité des blessures;
- si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait éviter environ 30 décès et réduire de 75 le nombre de blessés graves chaque année.

Le port de la ceinture de sécurité en statistique

- En moyenne, pour les années 2012 à 2016, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade décédés ne portaient pas leur ceinture. Alors que le taux de non-port de la ceinture pour les passagers arrière d'un véhicule de promenade décédés dans un accident de 2012 à 2016 est de 37,1 %.
- Le non-port de la ceinture de sécurité dans les collisions mortelles est davantage chez les hommes âgés de 25 à 49 ans.
- Le taux de non-port de la ceinture augmente au fur et à mesure que la nuit avance et est souvent associé à d'autres comportements tels que la consommation d'alcool. Plus le taux d'alcoolémie augmente, plus le port de la ceinture diminue.
- Chez les conducteurs de véhicules lourds, on constate que l'omission de porter la ceinture de sécurité au volant d'un véhicule lourd est particulièrement plus élevée, atteignant 15,8 % comparativement à 5,4 % pour l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire. Lors de collisions mortelles impliquant un véhicule lourd, **le conducteur n'était pas attaché dans 34 % des cas.**



NOUVEAUTÉ

Gratuité de tarif en transport adapté pour certains déplacements à Saint-Hyacinthe

À compter du lundi 17 juin 2019, la Ville de Saint-Hyacinthe assumera les passages de certains déplacements, sur son territoire, des usagers admis au transport adapté de la MRC des Maskoutains ainsi que leur accompagnateur, pour compléter son projet pilote de gratuité en transport urbain local.

Vous avez droit au déplacement gratuit si :

- Votre déplacement est fait à l'intérieur de la ville, donc un départ de Saint-Hyacinthe pour une destination à Saint-Hyacinthe;

ET

- Votre réservation est prise sur une période autorisée, sinon vous payez votre passage. La gratuité s'applique sur l'heure de réservation que vous aurez demandée et non sur l'heure du déplacement, car vous savez que le service de transport adapté peut changer votre horaire pour pouvoir déplacer tous les usagers.

C'est gratuit si vous demandez une réservation de transport :

- **Du lundi au mercredi entre 10 h et 14 h;**
- **Le jeudi et le vendredi entre 10 h et 14 h et entre 18 h 15 et 22 h;**
- **Le samedi et le dimanche entre 8 h et 18 h;**

Exemple : Vous demandez une réservation à 10 h et un retour à 14 h 30 de Saint-Hyacinthe à Saint-Hyacinthe, alors l'aller de 10 h est gratuit et vous payez le retour.

IMPORTANT :

- Les modalités, procédures et règlements s'appliquent tel qu'indiqué au Guide de l'utilisateur. Prendre note que si un transport en blanc est fait, c'est l'utilisateur lui-même qui paie son transport en blanc au tarif de 10 \$, même si c'est pendant la période de gratuité.
- Cette gratuité est en vigueur pour une durée indéterminée, soit tant que la Ville de Saint-Hyacinthe l'offrira pour les citoyens sur son territoire.

Pour information : Service clientèle au 450 774-3170

Pour réservations et annulations : Service de répartition au 450 774-8810



APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie 2019-2020

Critères obligatoires du FARR – Les projets doivent :

- Concorder avec une priorité régionale de la Montérégie;
- Contribuer à l'attractivité des milieux de vie ou au développement d'entreprises;
- Avoir du rayonnement régional, c'est-à-dire avoir des retombées sur le territoire de plus d'une MRC;
- Respecter les règles de dépenses admissibles et les taux d'aide maximaux prévus (80 % pour les OBNL et 25 % pour les entreprises privées);
- Être d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activité.

Dates des appels de projets 2019-2020

- Un premier appel de projets se déroulera du 21 mai 2019 au 30 juin 2019.
- Un second appel de projets se déroulera du 15 août 2019 au 27 septembre 2019.

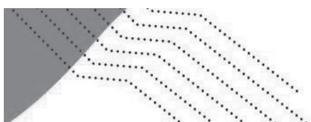
Modalités des appels de projets 2019-2020

- Le montant des appels de projets pour 2019-2020 est de 4.5 M\$;
- Tout organisme admissible peut recevoir du FARR un maximum de 500 000 \$ et un minimum de 30 000 \$, par année, et ce, pour un maximum de 3 ans;
- Les demandes d'aide financière doivent être effectuées sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'adresse suivante : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/faire-une-demande/>;
- Tous les détails quant aux organismes et aux dépenses admissibles se trouvent dans le cadre de gestion du FARR de la Montérégie : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/programmes/FARR/Monteregie_FARR_cadre_regional_gestion.pdf.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter monsieur André Charron, directeur général de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141.

Priorités régionales de la Montérégie

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
2. Développer une identité rassembleuse par la culture.
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
7. Promouvoir et développer le tourisme.
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.





Maladie de Lyme

Une maladie sérieuse dont il faut se protéger !

La maladie de Lyme est causée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*, transmise aux humains par la piqûre d'une tique à pattes noires infectée. Cette tique, aussi appelée tique du chevreuil, vit dans les boisés, les forêts, sur les hautes herbes et les broussailles. Les changements climatiques ont permis à cette espèce de tique de s'établir au Québec, particulièrement en Montérégie et en Estrie. La maladie de Lyme est également présente dans d'autres provinces du Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

PRÉVENIR LA PIQÛRE DE TIQUE

DURANT UNE ACTIVITÉ de plein air dans un boisé ou un champ :

- Portez des vêtements qui couvrent la peau : pantalon, chandail à manches longues, souliers fermés et chaussettes;
- Mettre les chaussettes par-dessus les pantalons;
- Portez des vêtements de couleur pâle – les tiques sont ainsi plus faciles à repérer;
- Évitez les piqûres en appliquant du chasse-moustiques sur les vêtements et sur les parties exposées du corps en évitant le visage. Les produits à base de DEET, avec une concentration de 30 % ou moins, ou d'icaridine, avec une concentration de 20 %, sont sécuritaires et efficaces contre les tiques. Suivez les directives sur l'étiquette du produit. Les chasse-moustiques contenant d'autres ingrédients peuvent être moins efficaces pour éloigner les tiques;
- Demeurez sur les sentiers dégagés des boisés et des forêts.

IDENTIFIER ET RETIRER LES TIQUES

APRÈS UNE ACTIVITÉ de plein air dans un boisé ou un champ :

- Prendre un bain ou une douche au retour à la maison et changer de vêtements;
- Inspectez votre corps, celui des enfants et des animaux de compagnie. Pour les parties plus difficiles d'accès (ex. : le dos) utilisez un miroir ou demandez l'aide d'une autre personne. Les tiques adultes ont la grosseur d'une pointe de crayon et les nymphes ont la grosseur d'une tête d'épingle;
- Retirez les tiques le plus rapidement possible – le risque que la tique transmette la maladie augmente avec la durée de la piqûre. La transmission est très faible avant 24 heures et augmente par la suite;
- Utilisez une pince fine aux extrémités pointues (pince à écharde) pour extraire la tique de la peau. Placez la pince le plus près possible de la surface de la peau et, avec un mouvement sûr et continu, tirez la tique perpendiculairement à la peau sans tourner;
- Évitez d'écraser ou de perforer la tique, ce qui augmente le risque de contamination. Si une petite partie de la tique est restée dans la peau, retirez-la avec la pince – elle ne peut plus transmettre la bactérie;
- Lavez les mains et le site de la piqûre avec de l'eau et du savon après avoir retiré la tique;
- Appelez Info-Santé au 8-1-1, une médication préventive pourrait être recommandée si la piqûre de tique a eu lieu dans certaines secteurs géographiques.





Barbecue

Utilisez-le en toute sécurité!



L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue?

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité!

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

Un appareil propre et bien raccordé

Afin de prévenir les fuites de gaz et les dangers reliés à une mauvaise combustion du propane et du gaz naturel, appliquez les quelques mesures de prévention suivantes :

Avant la première utilisation de la saison

Ou

Dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil



- effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer;
- référez-vous à la fiche d'entretien suggérée dans le manuel d'instructions de votre appareil.

Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Une accumulation de gaz peut représenter un risque d'explosion; soyez alertes! Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite de gaz et évitez de fumer à proximité d'un barbecue.

Procédures d'utilisation

Lisez bien le manuel d'instructions.

POUR L'ALLUMAGE :

* Au moment de l'allumage, évitez de vous pencher au-dessus de l'appareil.

Procédez selon les étapes suivantes :

1. Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz sont fermées.
2. Ouvrez le couvercle du barbecue afin d'évacuer le gaz pouvant s'y être accumulé.
3. Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz en position ouverte au maximum.
4. Ouvrez une des commandes de contrôle de gaz et actionnez l'allumeur intégré ou insérez un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte.



Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et **laisser ventiler** complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires. Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.



L'HERBICYCLAGE

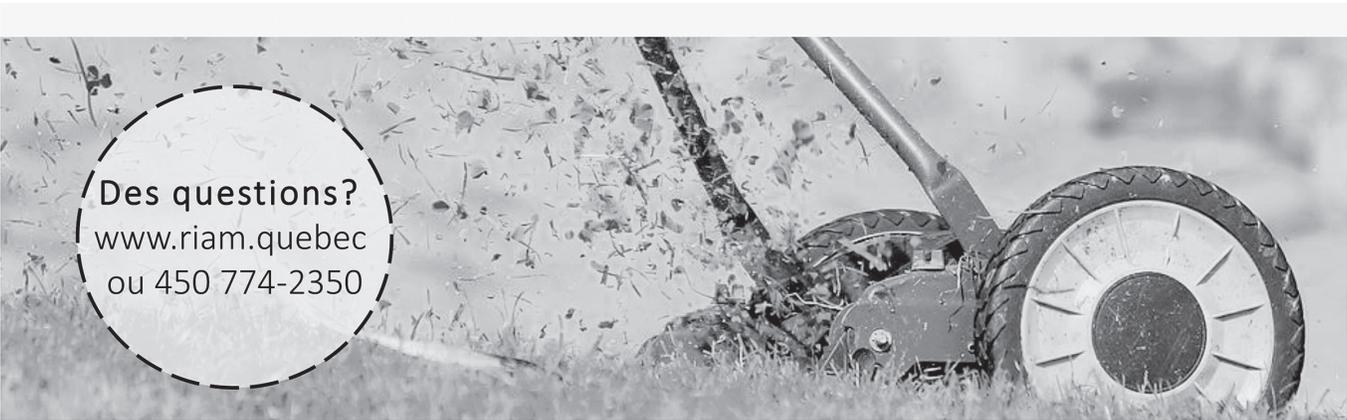
**Une technique sans effort pour
une pelouse verte et en santé...
naturellement!**

Qu'est-ce que l'herbicyclage?

C'est une pratique très simple qui consiste à laisser les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte.

Quels sont les avantages?

- ✓ Préserver l'humidité du sol et réduire la nécessité ou la fréquence d'arrosage;
- ✓ Produire un engrais naturel pour la pelouse, car la matière organique retourne au sol;
- ✓ Permettre une résistance naturelle à la sécheresse et aux maladies;
- ✓ Réduire les gaz à effet de serre liés au transport de cette matière vers un centre de traitement.



Des questions?
www.riam.quebec
ou 450 774-2350



PROJET

Intervention
Milieu
Aîné
Guidé
Entendu
Soutenu

**Prévenir l'émergence
de problématiques
socio-économiques
chez les aînés et
renforcer les facteurs
de protection**

- Offrir une présence significative et un soutien aux aînés vivant de l'isolement et de la pauvreté
- Établir des courroies de références privilégiées et mieux adaptées
- Solidifier et créer un filet social
- Sensibiliser et soutenir les aînés face aux impacts et aux conséquences de la maltraitance financière et psychologique

Services offerts :

- Aider et écouter directement dans les milieux d'appartenance
- Effectuer les références aux endroits appropriés
- Accompagner les personnes dans leurs démarches
- Prévenir et réduire les risques de maltraitance, d'errance et d'instabilité résidentielle

Annie Quintal, intervenante milieu aîné 450 502-4395

Projet sous la supervision du Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (C.I.J.M.) en partenariat avec la MRC des Maskoutains





Club de chasse et pêche Maska

HONORÉ LORS DU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉCP

Lors de son plus récent congrès annuel, qui a eu lieu samedi dernier au Manoir Saint-Sauveur, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a remis des distinctions à plusieurs bénévoles d'exception et a reconnu l'apport remarquable du Club de chasse et pêche Maska à la réalisation de la mission de la FédéCP.

Il va sans dire que ces bénévoles sont des atouts pour notre organisation et nous sommes heureux de souligner leur apport essentiel au domaine faunique, à l'éducation et à la relève en chasse et pêche.

Le Club de chasse et pêche Maska a été fondée en 1928 sous le nom d'Association des pêcheurs du Yamaska, le regroupement ajoute les chasseurs quelques années plus tard. Le Club a fêté ses 90 ans au mois d'août dernier avec 200 invités. L'association regroupe plus de 700 membres sur un site de 45 arpents. Des travaux ont eu lieu pour ajouter un centre de tir qui se classe parmi les plus complets au Québec, regroupant chasseurs et tireurs à la cible. Le Club C&P Maska s'implique dans la formation de nouveaux chasseurs avec ses huit moniteurs qui offrent les cours dans une salle spécialement aménagée, en plus d'organiser la Fête de la pêche dans la rivière Yamaska.



Robert Dominique, représentant du Club C&P Maska, reçoit le prix de Marc Renaud, président de la FédéCP, et de Mario Lacasse, représentant du Casting Club, honoré l'année dernière dans la même catégorie.



AU FIL DES JOURS...

BAPTISÉE DANS NOTRE PAROISSE le 18 mai 2019

CLARA CARON, née le 22 novembre 2018 à Saint-Hyacinthe, fille de Sébastien Caron, de Saint-Pie et de Nadia Ouellet. Parrain : Jocelyn Ledoux Daudelin, de Saint-Dominique et marraine : Stéphanie Ouellet, de Victoriaville.

PREMIÈRE COMMUNION DES JEUNES DE NOTRE PAROISSE (25 MAI 2019)

Coralie Adam
Florence Chagnon
Coralie Ducharme
Florence Vincent

Zack Bachand
Marguerite Chagnon
Anabelle Lavigne

Mia Béland
William Chagnon
Maude Lussier

Julianne Bouthillette
Charles Courchesne
Thomas Lussier

Sara-Michèle Brodeur
Félixia Dubreuil
Ariane Vincent

Félicitations ! C'est un moment important dans leur cheminement de jeunes chrétiennes et chrétiens.

Merci à leur famille de les accompagner ! Merci à la communauté d'être là! Merci à Gisèle T. Lussier, catéchète, et aux parents bénévoles pour leur aide et leur présence auprès de nos jeunes!

VENTE DE GARAGE ET DE PARTAGE AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE SAINT-DOMINIQUE

Merci à toutes les personnes qui sont venues nous voir le 1 juin à notre vente de garage et de partage, ce fut un succès!
Merci aux bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette vente...

La prochaine vente de partage aura lieu le 10 août 2019; une date à retenir

Pour information : Gilles Claing 450 773-6419

UN GROS MERCI

J'aimerais profiter de ce petit mot pour remercier ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de la célébration et du repas qui ont souligné mon 40^{ème} anniversaire d'ordination sacerdotale, le 19 mai 2019 : Les présidents et les membres des conseils de Fabrique des 5 paroisses, les secrétaires des paroisses, les membres des équipes liturgiques, de décoration, les membres des chorales et organiste, le personnel pastoral, les membres de l'AFÉAS et ceux et celles des communautés présentes ou passées qui y ont participé ou qui ont pris la peine de me faire leurs souhaits personnellement, je vous suis, à tous et à toutes, très reconnaissant. Je n'ai pas voulu mentionner de nom de crainte d'oublier quelqu'un, et si, malgré tout, cela s'est produit, je m'en excuse.

Quarante ans, cela peut paraître long. Mais il m'a semblé que le temps a passé très rapidement. Ces quarante ans ont été meublés de tant d'événements, se déroulant à un rythme tellement soutenu, que je n'ai pas pris conscience du passage du temps. (Sauf lorsque j'ai reconnu mon père en me regardant dans le miroir le matin.)

Ce qui fait le lien entre tous ces événements heureux ou plus difficiles qui m'ont nourri ces nombreuses années comme pasteur, c'est la conviction profonde qui m'a toujours habité, de ne jamais être seul. Dieu m'a nourri de son amour et guidé par son Esprit à travers les personnes avec qui j'ai collaboré et les communautés au service desquelles il m'a envoyé. Concrètement, vous êtes, paroissiens et paroissiennes, de Sainte-Cécile, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Pie et Sainte-Pudentienne, ceux et celles à travers qui Dieu passe pour me dire son amour et pour me rendre visible, l'action de son Esprit.

Un merci tout spécial aux personnes impliqués dans les différentes communautés, et cela, à quelque niveau que ce soit : vous êtes pour moi une source de motivation constante à ce « oui » quotidien que je dis à Jésus lorsqu'il me demande : « Es-tu prêt à faire un autre bout de chemin avec moi ? »

Votre pasteur reconnaissant, Daniel Courtemanche ptre

BILAN DU BRUNCH DE LA FABRIQUE DU 28 AVRIL 2019 - 179 REPAS ONT ÉTÉ SERVIS POUR UN PROFIT NET DE 3 287,04 \$.

MERCI à toutes les paroissiennes et tous les paroissiens pour leur présence et leur encouragement!

MERCI à nos précieux commanditaires pour leurs dons en argent, en cadeaux, en temps ou en nourriture!

Agropur, Aline Laramée, Allèges Flibotte, Arry Construction, B-GTI, Boulangerie Ménard, Boustifaille (La), Bronzage Saint-Dominique (bar laitier), Buropro Citation, Cantine Ti-Clin, Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, Céline Rajotte et Réal Lacharité, Centre des Arts Juliette-Lassonde, Chagnon et Fils, Chauffage Jules Fréchette, Claudette Chicoine, Clinique Opto Plus, Coiffe-Ongle-Diane, Daniel Gonthier, Donais et Fils, Érablière Martin, Fer et Métal Dubreuil, Ferme Bachand, Ferme Pierre Benoit et Luce Marier, Fermes Lussier (Les), Garage B.M.L., Garage Houle, Ferme avicole MGH (Groupe Gaucher), Industries Daniel Labonté, Jean-Claude et Clément Chicoine, Jos Harley, Lise Jacob Chagnon, Maçonnerie Flibotte, Marché Extra St-Dominique, Meubles Bernard Tanguay, MG Performance, Miel Dubreuil, Municipalité de Saint-Dominique, Nettoyeur des Galeries (Le), Porte Maskoutaine (La), Pharmacie Proxim [rue St-Pierre Ouest], Raoul Chagnon, Restaurants Casa Flora, le Chalet, Lussier et Rôtisserie Excellence, Rollande et Florent Chagnon, Salon Tendance Coiffure, Serres Bousquet, Sylvie Désautels massothérapeute, Thérèse Dion, Transport Ray Adam, Ultrateck, Zoo de Granby.

MERCI à Rollande Chagnon et son équipe pour leur belle organisation ! MERCI aux membres du Conseil de la Fabrique pour leur excellent travail.

VOICI NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Fête familiale : le 15 juin 2019 (souper Hotdogs)

Méchoui : le 3 novembre 2019

Brunch et Fête de l'amour : le 26 avril 2020.

Nous comptons sur votre participation en grand nombre, Dominiquoises et Dominiquois, puisque que ces activités sont organisées pour ramasser des fonds pour garder notre église ouverte le plus longtemps possible.



SARCA

Mobile



Service d'accueil, de référence, de conseil
et d'accompagnement de la Commission scolaire
de Saint-Hyacinthe

●
Orientation et information scolaire
et professionnelle

●
Analyse du dossier scolaire
Relevés de notes
Bulletins

●
Exploration et reconnaissance des acquis

●
Services gratuits aux citoyens
de 16 ans et +
directement à votre municipalité

Pour plus d'information ou pour
rendez-vous

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca



KIOSQUE D'INFORMATION SCOLAIRE

Pour les citoyens de
Saint-Dominique



**LE MARDI
18 JUIN,
DE 18H30 À 20 H**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
488 RUE SAINT-DOMINIQUE
SAINT-DOMINIQUE**

**Présentation des SARCA de la Commission
scolaire de Saint-Hyacinthe**

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement



Orientation et
information
scolaire et
professionnelle

—
Dossier scolaire /
Relevés de notes /
Bulletins

—
Exploration et
reconnaissance
des acquis

—
**Services offerts
gratuitement sur
place aux
citoyens de
16 ans et plus**

SARCA MOBILE

Pour information :

Audrey Gatineau
Conseillère en information
scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON
ET
DES MASKOUTAINS



**Aidez-nous, devenez bénévole
auprès de Jimmy**

18 ans, non-voyant, aimerait un ami bénévole pour
discuter et faire des activités.

Parrainage civique a pour mission de mettre en relation de
jumelage une personne bénévole et une personne vivant
avec une déficience intellectuelle ou physique.

**3 heures par mois
qui contribuent à briser l'isolement**

**Tel 450 774-8758
parrainagecivique.org**



Les **Conteneurs Maskoutains Inc.**
LOCATION DE CONTENEURS DE 12 À 40 VERGES
 DÉMOLITION • RÉNOVATION • CONSTRUCTION



Daniel Beauregard, prop.
Serge Richer, prop.
 T. : 450 768-7030 • lesconteneursmaskoutains@gmail.com
 845, rue Principale, St-Dominique, QC J0H 1L0

Clinique d'Orthothérapie Serge Arpin

- Massothérapie
- Kinésithérapie
- Orthothérapie

450 774-7601

418, rue Girouard
 Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Membre
 Réseau des massothérapeutes professionnels du Québec



PERFORMANCE PLUS

GARAGE B.M.L. inc.
 Ronald Bilodeau
 PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
CAMIONS LOURDS - AUTOS
AIR CLIMATISÉ

450 773-1814
 1106, Principale, Saint-Dominique, Qc J0H 1L0

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Ecoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500
 1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

Industries D.

Labonté
Lab. Inc.

Tables hydrauliques industrielles
 Équipements de levage sur mesure
 Conception et fabrication
 Ingénierie

Dany Labonté
 dan.lab@idlltee.com

Tél.: 450.771.2202
 Cell.: 450.278.0147 - Fax : 450.773.2046
 1178, Lussier, St-Dominique (Québec) Canada J0H 1L0

aux ptits soins
 Coopérative de solidarité

www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles... **Nouveau**

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 (Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

BOULANGERIE

MÉNARD
 DEPUIS 1911

Pain canadien - Fèves au lard - Pâtisseries françaises - Beignes
 Chocolat belge - Gâteaux d'anniversaire - Méchoui

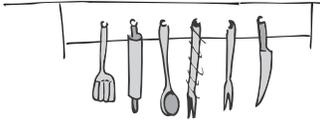
1206 rue Principale, Saint-Dominique. 450-773-3735
 @ boul.menard@hotmail.com f. Boulangerie Ménard

Béton Mobile DALPÉ inc.
 953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
 (450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com
Béton livré au compteur !

La Boustifaille
traiteur



1040, rue Principale, Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0
 T. 450.774.3535 | F. 450.768.5486

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **MIVAC** *Johnny V.*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

LES **CARRIÈRES** DE
ST dominique L.TÉE

CLAUDE DUPUIS
Directeur général

BÉTON • BÉTON BCR • PIERRE CONCASSÉ • SABLE • CHAUX

700, rue Principale
Saint-Dominique (Québec)
JOH 1L0
claude.dupuis@carrieresstdominique.com

Bur.: 450 774-2591 poste 243
Sans frais : 1 888 774-2591
Cell.: 450 888-1110
Fax: 450 773-9447

Detaillant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

Rénovations J.G. Daudelin inc.

Jean-Guy Daudelin
R.L.C. 1204-2104-20

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec JOH 1L0

**ALIMENTS CRUS
POUR CHIENS & CHATS**

**COMPLET - SANS PRÉPARATION
100% NATUREL**

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE

PHOTO À TITRE INDICATIF.

Distributeur des
**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe
514 776-9396
312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0

**Soudure
Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483
845, Principale, Saint-Dominique Qc JOH 1L0



DONALD BERGERON
Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC JOH 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.



BOURSES d'études

2 0 1 9 - 2 0 2 0

70
BOURSES
À GAGNER!

Valeur totale de

82 500 \$

Date limite pour s'inscrire :

14 juillet 2019

Formulaire d'inscription :
notrecaisse.com

450 768-3030
1 866 643-3030 



Desjardins

Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe



LE SAMEDI 15 JUIN

*** STATIONNEMENT DU PAVILLON FERMÉ POUR LA JOURNÉE ***

HEURE	ACTIVITÉS
14 h	 <p>Course familiale! Départ au pavillon des loisirs. Apportez vos <u>lunettes soleil</u> et votre <u>chandail blanc</u>. Assurez-vous d'avoir des <u>vêtements de rechange</u> pour participer aux autres activités de la journée.</p>
Dès 15 h	<p>Lancement des festivités et animation musicale</p> <p>La Cafétéria coopérative de l'école vous offre durant les activités le service du bar. Merci de les encourager.</p> <p>Animation et jeux pour tous (Trampolines, jeux gonflables, maquillage, mascottes, coin pour les 0-5 ans, laser tag, jeu d'enquête, Dek Hockey, Ping-pong...)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">     </div> <p>Présentation des équipements du service incendie de la municipalité</p> <p>Bingo</p>
16 h	<p>Stella la lune et la magie des étoiles.</p>  <p>Spectacle pour les enfants.</p>
17 h	<p>Souper Hotdogs aux profits de la Fabrique de Saint-Dominique</p>
20 h 30	<p>Spectacle musical : Le groupe <i>Yelo Molo</i></p> 
22 h	<p>Feu d'artifice avec Royal Pyrotechnie</p>